



— FAIRE UN DON —

Je souhaite  
soutenir  
les actions  
de la FFAAIR



➤ **J'adresse un don de**

20 €    30 €    50 €    70 €    100 €

autre montant : ..... €

Chaque don vous permet de **bénéficier de 66% de déduction fiscale**

**VOS COORDONNEES**

afin que l'on puisse vous envoyer un reçu fiscal.

Madame  Monsieur .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone.....

E-mail .....



**L'Association  
proche de chez vous**

Prenez contact avec l'association de votre région  
et renseignez-vous sur les réunions d'informations  
qui sont organisées

**Une équipe**

au service des associations



**Fédération Française des Associations & Amicales  
de malades, insuffisants ou handicapés Respiratoires**

La Maison du Poumon - 66 Bd Saint-Michel - 75006 Paris  
Tél. : 01 55 42 50 40 - Fax. : 01 55 42 50 44  
www.ffair.org - ffaair-asso@ffair.org



*Et si on respirait mieux...*

**La Fédération Française des Associations  
& Amicales de malades, Insuffisants  
ou handicapés Respiratoires**

**Une Fédération nationale  
pour vous défendre**

*Plus de cinquante associations régionales  
à votre écoute et à votre service*



La Fédération Française des Associations & Amicales de malades, Insuffisants ou handicapés Respiratoires, association loi de 1901 sans but lucratif, créée en 1988 et agréée par les pouvoirs publics. Elle est gérée par des bénévoles, personnes malades insuffisantes ou handicapées respiratoires, conjoints et sympathisants. Elle regroupe au plan national environ 60 associations régionales ou départementales, représentant quelques 10 000 malades. Elle participe à des opérations de santé publique initiées par les pouvoirs publics (Plan BPCO), les Agences Régionales de Santé, l'Assurance Maladie, les institutions médico-scientifiques (HAS, INSERM) ou des structures professionnelles.

Depuis sa création, elle s'est imposée dans le paysage sanitaire français comme un représentant incontournable et un référent des différentes pathologies respiratoires qu'elle fédère, en plaçant la représentation et la défense des malades au cœur de son action.

> La FFAAIR et ses associations agissent pour favoriser l'amélioration de la qualité de vie des malades et pour promouvoir des politiques de santé adaptées aux besoins des personnes malades et handicapées respiratoires.

> Très impliquée dans le champ de la prévention et de la santé publique, elle participe aux travaux et réflexions de nombreuses structures publiques ou privées (HAS, ARS, Inserm, CNAMTS) et engage régulièrement des actions en son nom pour mieux faire connaître les maladies respiratoires (Journée des Apnées du Sommeil, de l'Asthme, de la BPCO, Congrès annuel pour ses associations fédérées) au cours desquelles, elle fait la promotion de l'activité physique adaptée et du maintien des acquis.

En 2008, la FFAAIR a créé, avec le soutien du ministère de la Santé après consultation de la DGS et de la DGOS, la Charte de la personne soignée à domicile,

un document de référence auquel adhère la majorité des prestataires de matériel médical de l'Hexagone. Elle a, dans ce cadre, obtenu le soutien de l'UNAASS (ex-CISS), dont elle est membre, et de la Fédération Française de Pneumologie (FFP). L'ANTADIR et la Fédération Française des Diabétiques sont également partenaires de cette Charte qui définit les droits et les devoirs réciproques des patients et des prestataires lors de traitement à domicile.



> Elle entretient de nombreux partenariats avec les sociétés savantes (SPLF) et les associations (Fondation du Souffle, Asthme et Allergies, Association BPCO, Tourisme & Handicap) qui œuvrent dans le domaine respiratoire.

> La FFAAIR édite pour ses associations :

- une revue d'informations « LA VOIX DES AIRS » 3 fois par an
- de la documentation sur les différentes pathologies.

Elle a également son site internet [www.ffaair.org](http://www.ffaair.org)



Grâce à son partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), la FFAAIR s'engage auprès de ses associations membres pour leur permettre de bénéficier d'aides pour partir en vacances et oublier leur maladie le temps d'un séjour.

> En France, on évalue à 10 millions le nombre de personnes vivant avec une insuffisance respiratoire chronique, conséquence de maladies respiratoires diverses : apnée du sommeil, asthme, BPCO (Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive), emphysème, fibroses, sarcoïdose, syndrome d'Eylers-Danlos, Syndrome du nez vide... ce qui constitue la 3ème cause de mortalité

